

Séance ordinaire du 25 septembre 2023

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-cinquième jour du mois de septembre deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Jeannot Demers et Brigitte Duchesneau.

Assistent à la séance : Nathalie Campeau, directrice générale adjoint – services administratifs, et Edith Bellemare, assistante-greffière.

CV-2023-05-51

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-52

Période de questions

Environ 5 personnes assistent à la séance. Une personne pose des questions et émet des commentaires.

Aucune question transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville n'a été reçue.

CV-2023-05-53

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 11 septembre 2023.

CV-2023-05-54

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 5, 11 et 12 septembre 2023

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 5, 11 et 12 septembre 2023 est déposé.

CV-2023-05-55

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Gilbert Samson et aux membres de la Société d'histoire de Lévis

ATTENDU le décès de monsieur Gilbert Samson, survenu le samedi 16 septembre 2023;

ATTENDU QUE monsieur Samson était originaire de Lauzon, dans la paroisse de Bienville, dont il était fortement attaché;

ATTENDU QUE monsieur Samson était un bénévole engagé dans diverses causes culturelles et communautaires de la Ville;

ATTENDU QUE monsieur Samson est membre fondateur de la Société d'histoire de Lévis, ayant successivement occupé les postes de secrétaire, trésorier et président et qu'il a ensuite occupé le poste de directeur général jusqu'à 2021;

ATTENDU QUE monsieur Samson a reçu le prix *Coup de cœur* dans le cadre des *Prix du patrimoine 2017*, reconnaissant ainsi ses 60 ans d'implication citoyenne en matière d'histoire et de patrimoine;

ATTENDU QUE l'implication de monsieur Samson auprès de cet organisme est magistrale, ayant assuré la présence au bureau pratiquement tous les jours de la semaine pour les nombreuses demandes de citoyennes et citoyens et de visiteuses et visiteurs, en plus du classement des archives;

ATTENDU QUE monsieur Samson a été membre du comité de toponymie de la Ville durant de nombreuses années;

ATTENDU ses nombreuses implications dans différentes organisations communautaires, sociales et culturelles de la Ville, dont le mouvement scout, l'ancienne paroisse de Bienville, la Société d'horticulture de Lévis, la Popote roulante, ainsi que la chorale de l'église Saint-Joseph à Lauzon;

ATTENDU QUE l'implication bénévole de monsieur Samson est un modèle pour tous les citoyennes et citoyens de la Ville;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-08-54 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville à la famille de monsieur Gilbert Samson, ainsi qu'aux membres de la Société d'histoire de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-56

Déplacement temporaire du Service du traitement des eaux à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2023-107](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-08-49 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'autoriser le déplacement temporaire du Service de traitement des eaux à la Direction de l'entretien des infrastructures, sous la responsabilité de la Direction générale adjointe - services de proximité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-57

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par le Groupe scout de Saint-Étienne (district Rive-Sud/Beauce) inc. auprès de la Commission municipale du Québec

[Document d'aide à la décision DAJSC-2023-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-08-12 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par le Groupe scout de Saint-Étienne (district Rive-Sud/Beauce) inc. (CMQ-60150-003), concernant son immeuble situé au 90, rue Marois, Lévis (Québec) G6J 1L1, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-58

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2023-036](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-08-33 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-036, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-59

Désignation de membres au Bureau des délégués de l'entente intermunicipale pour la gestion de la rivière Chaudière

[Document d'aide à la décision DG-2023-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-08-55 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De désigner les membres du conseil de la Ville suivants à titre de représentants au Bureau des délégués de l'entente intermunicipale pour la gestion de la rivière Chaudière :

- ✓ monsieur Réjean Lamontagne, membre du conseil de la Ville;
- ✓ madame Karine Lavertu, membre du conseil de la Ville;
- ✓ monsieur Michel Turner, membre du conseil de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-60

Remerciements à madame Pascale-Laurence Bolduc

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-015](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-08-21 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De remercier madame Pascale-Laurence Bolduc pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine et de souligner la qualité de sa contribution en matière d'urbanisme, d'architecture et de patrimoine, ainsi que son engagement citoyen.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-61

Renonciation à une clause résolutoire et pénale en faveur Gestion nocard inc. concernant le lot 6 277 242 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue des Riveurs, parc industriel Lauzon)

[Document d'aide à la décision DEV-2023-077](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-08-50 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De renoncer définitivement à l'exercice de la clause résolutoire et pénale prévue à la clause 11 de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription de Lévis le 20 février 2019 sous le numéro 24 428 471, concernant le lot 6 277 242 du cadastre du Québec, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-077, les frais relatifs à tout document ou toute transaction afférente à être assumés par le propriétaire de ce lot, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-62

Renonciation à une clause résolutoire et pénale en faveur de Gestion lami inc. concernant le lot 6 512 922 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue du Ferblantier, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision DEV-2023-080](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-08-35;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De renoncer définitivement à l'exercice de la clause résolutoire et pénale prévue à la clause 12 de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription de Lévis le 22 septembre 2022 sous le numéro 27 578 018, concernant le lot 6 512 922 du cadastre du Québec, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-080, les frais relatifs à tout document ou toute transaction afférente à être assumés par le

propriétaire de ce lot, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-63

Attribution du contrat de réception et de traitement des boues des installations septiques

[Document d'aide à la décision APP-2023-180](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-08-24 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer le contrat de réception et de traitement des boues des installations septiques (appel d'offres 2023-50-65), à Environnement viridis inc., pour une dépense estimée à 258 808 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de quatre ans et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-64

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison 2023-2024

[Document d'aide à la décision APP-2023-183](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-08-25 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer le contrat de fourniture de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison 2023-2024 (appel d'offres de la Ville de Québec numéro 87833), à Compass minerals Canada corp., de la façon suivante :

- pour le lot 8, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 443 560 \$, avant TPS et TVQ;
- pour le lot 9, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 554 450 \$, avant TPS et TVQ;

- pour le lot 10, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 798 420 \$, avant TPS et TVQ;

conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-65

Attribution du contrat pour la fourniture du service de déneigement des accès aux édifices (arrondissement Desjardins)

[Document d'aide à la décision APP-2023-184](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-08-39 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture du service de déneigement des accès aux édifices (arrondissement Desjardins) (appel d'offres 2023-50-101), à 9261-1318 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Signalisation J.M.B., pour une dépense estimée à 286 648,20 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-66

Renouvellement du contrat d'assurance de dommages du regroupement des organismes bénévoles pour la période du 1er octobre 2023 au 1er octobre 2024 et financement afférent

[Document d'aide à la décision APP-2023-194](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-08-45 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De renouveler le contrat d'assurance de dommages du regroupement des organismes bénévoles (appel d'offres 2021-50-73), pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 1^{er} octobre 2024, selon les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision APP-2023-194.

De financer la dépense relative à ce contrat du budget pour l'exercice financier 2024 de la Direction de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-67

Approbation du Règlement no 168.1 modifiant le Règlement no 168 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt requis pour les travaux de construction des tronçons 3 et 9 du projet de « Mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture » à Lévis de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2023-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-08-27 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'approuver le Règlement no 168.1 modifiant le Règlement no 168 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt requis pour les travaux de construction des tronçons 3 et 9 du projet de « Mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture » à Lévis, adopté par la Société de transport de Lévis, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision TMD-2023-014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-68

Dépôt du rapport des amendements budgétaires et de virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2023

[Document d'aide à la décision TMD-2023-032](#)

Le rapport des amendements budgétaires et de virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2023 est déposé, à titre d'information.

CV-2023-05-69

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-10 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (concordance du schéma au Règlement n° 2023-109 modifiant le Règlement n°2011-55 édictant le plan métropolitain d'aménagement et de développement, ajustements du périmètre d'urbanisation dans les secteurs Saint-Étienne-de-Lauzon et Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-055](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-10 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de

développement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-055.

Ce règlement a pour objet d'assurer la concordance au Règlement n° 2023-109 modifiant le Règlement n° 2011-55 édictant le plan métropolitain d'aménagement et de développement, en incluant dans le périmètre d'urbanisation une superficie de 1,59 ha dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville, à proximité de la rue des Trois-Manoirs, de même qu'il a aussi pour objet d'exclure du périmètre d'urbanisation une superficie de 2,82 ha dans le secteur de Saint-Étienne-de-Lauzon, à proximité de la rue de la Caille et enfin, plus spécifiquement, il s'agit d'apporter les modifications requises à la cartographie de manière à :

- ✓ ajuster les limites du périmètre d'urbanisation et du périmètre d'urbanisation métropolitain à la carte 5, mais également sur toutes les cartes du schéma d'aménagement et de développement illustrant cette information;
- ✓ apporter des ajustements mineurs à d'autres couches d'information apparaissant sur les cartes suivantes : 3 « Les milieux urbains et périurbains », 7 « La zone agricole », 7.1 « Les types de secteurs agricoles » et 22 « Les Grandes affectations du territoire », et ce, en lien avec la modification effectuée au périmètre d'urbanisation.

CV-2023-05-70

Adoption du Projet de règlement RV-2023-34-10 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (concordance du schéma au Règlement n° 2023-109 modifiant le Règlement n°2011-55 édictant le plan métropolitain d'aménagement et de développement, ajustements du périmètre d'urbanisation dans les secteurs Saint-Étienne-de-Lauzon et Sainte-Hélène-de-Breakeyville), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-055](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-08-19 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'adopter le Projet de règlement RV-2023-34-10 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-055.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville, tel qu'il est joint en annexe à cette fiche de prise de décision.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative

d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-71

Adoption du Règlement RV-2023-34-08 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement (partie des rues des Pionniers, de Saint-Nicolas, Valère-Plante, de Saint-Romuald, Métivier et Berlioz et avenue de la Rotonde)

[Document d'aide à la décision TMD-2023-025](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-08 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues des Pionniers, de Saint-Nicolas (secteur Saint-Nicolas), Valère-Plante (secteur Lévis), de Saint-Romuald (secteur Saint-Romuald), Métivier, Berlioz (secteur Lévis) et de l'avenue de la Rotonde (secteur Charny) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-07-82 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2023-34-08 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-72

Adoption du Règlement RV-2023-34-09 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement (partie de la rue Saint-Laurent)

[Document d'aide à la décision TMD-2023-027](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-09 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue Saint-Laurent (secteur Lévis) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-07-83 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2023-34-09 modifiant le Règlement

RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-73

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2023-05-74

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Thomas Guimont

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville à la famille de monsieur Thomas Guimont.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-75

Félicitations à Le tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Le tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles pour l'organisation de *Lévis interculturelle Grande fête de la diversité !*, qui a eu lieu le 23 septembre 2023, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-76

Félicitations à monsieur Guy Grenier et au Club lions St-Étienne/St-Nicolas/St-Rédempteur inc.

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Guy Grenier et le Club lions St-Étienne/St-Nicolas/St-Rédempteur inc., pour l'organisation d'un événement ayant pour objectif de rassembler la communauté du secteur de Saint-Étienne-de-Lauzon et les organismes locaux, qui a eu lieu le 27 août 2023, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-05-77

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

À 18 heures 47, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Edith Bellemare, assistante-greffière
